L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 29 JUIN.

FEUILLETON.

LES FAUX MONNAYEURS AU XIXe SIECLE.

ROMAN PAR CAMILLE DIAS.

DEUXIEME PARTIE.

LE COFFRET.

XXVII—Suite.

Heureusement, la victime était évanouie, et par conséquent ne sentait plus rien; il en profita pour aller chercher du secours. La porte de la maison n'était fermée qu'en dedans par des verrous; il sortit aisément dans la rue, et se trouva face à face avec Baudruche.

Grâce au bec de gaz qui les éclairait tous les deux, ils se reconnurent, et leurs deux noms s'échappèrent d'une commune exclamation.

Baudruche, ayant eu un peu de fièvre ce soir-là, n'avait pu résister à la tentation de respirer l'air de la rue. Il avait dit à sa grand'mère qu'il n'irait pas loin, et l'aïeule ne savait pas lui résister.

Une fois dehors, il eut l'idée de passer devant chez M. Martinet; son domicile l'attirait, et il se réjouissait, comme un gamin de Paris qu'il était, du pied de nez qu'il allait faire à Mauduit, si ce dernier se trouvait sur son chemin.

La maison fermée ne l'étonna point, mais l'absence de lumière l'intrigua; il savait que souvent l'on y veillait tard.

Pendant qu'il se posait à ce sujet quelques points d'interrogation, il vit la porte s'ouvrir, et lui, que n'étonnait pas grand'chose, crut rêver en reconnaissant Jérôme.

Que pouvait venir faire ce pauvre honnête homme chez M. Martinet.

—Vite, dit celui-ci, venez avec moi.

Baudruche le suivit sans hésiter.

—Une malheureuse femme, expliqua-t-il en entrant, est tombée avec un escalier qui s'est effondré, elle respire encore. Essayons de la sauver.

Est-ce que ça serait m'ame Rosalie? fit Baudruche.

Et en la voyant, il s'écria:

—Ma foi, oui.

A eux deux, ils arrivèrent à débarrasser complètement les jambes. Puis, Jérôme passa dessous la couverture, pendant que le jeune homme soutenait la tête, et ils parvinrent à la traîner ainsi dans la cuisine. Ils lui lavèrent la figure et virent que le sang venait de la bouche. Les plaies des jambes étaient hideuses. Au contact de l'eau froide, la vieille fille fit un mouvement et respira longuement. On voyait même qu'elle essayait d'ouvrir les yeux; mais le visage avait reçu des coups terribles, il était bleu et boursouflé; on le voyait enfler, maintenant que le sang était enlevé.

Rosalie était une femme énergique; pour peu qu'il lui restât de vie, elle devait lutter contre la douleur et contre la mort.

—Est-ce que vous m'entendez? m'ame Rosalie? demanda Baudruche.

Elle eut comme un cri de surprise.

—Eh bien, oui, c'est moi, Baudruche.... je suis arrivé là avec Jérôme, à temps pour vous sauver. Ayez bon courage, on vous tirera de là.

—Baudruche, murmura la blessée, il n'est donc pas mort?

Sa voix eût encore été forte, malgré le piteux état où elle se trouvait. Mais elle avait les dents brisées, la langue coupée en deux endroits, ce qui lui rendait la prononciation difficile. Cependant, Baudruche la comprit.

—Eh bien, fit-il en riant, son caractère d'enfant parisien reprenant le dessus, même en face d'un drame, cet imbécile de Mauduit a manqué son coup. On revient de loin, allez, m'ame Rosalie, et vous en reviendrez tout comme moi.

—Si nous la portions dans sa chambre? proposa Jérôme.

—Ah! oui, fit le gamin, sa chambre n'a plus d'escalier. Mais dans le cabinet de son maître, il y a un grand divan, où M. Martinet couche quelquefois.

—Oui, dit la blessée avec un grand effort.

Les deux hommes l'emportèrent avec beaucoup de précaution; elle n'était pas bien lourde, mais son état exigeait des soins infinis. Elle pouvait mourir dans une secousse.

—Il faut aller chercher un médecin, dit Jérôme.

—Voilà l'adresse du mien, cours-y, Jérôme, vous serez là plus tôt que moi. En revenant, dites à grand'mère qu'elle ne s'inquiète pas. Je reste ici.

Jérôme partit en courant.

—J'ai soif! dit Rosalie.

Baudruche s'empressa.

—De l'eau.

La voix de la blessée était brève. Elle parlait par saccades, et avec une force qu'on aurait jugée impossible. Si elle n'articulait pas de longues phrases, c'est que les blessures de la bouche ne le lui permettaient point.

Elle but. Par un hasard inexplicable, ses deux bras n'avaient que de légères contusions.

—Baudruche, demanda-t-elle, peux-tu gagner ma chambre?

—Je peux toujours essayer.

—Va chercher.... les.... clefs.... un trousseau.... dans l'armoire.

Le gamin fut longtemps dehors; mais il rentra avec les clefs.

—Tu les as? demanda Rosalie.

Il les fit sonner triomphalement.

—Donne-les-moi.

Elle les mit sous la couverture qu'on avait jetée sur elle.

—Oh! la vieille défiante, pensa Baudruche. Ça se meurt, et ça a encore peur d'être volée.

—Dites donc, m'ame Rosalie, fit-il tout haut, j'ai remarqué une drôle de chose.

—Quoi?

—Vous connaissez-vous des ennemis?

—Non, répondit la servante qui eut, à cette question, un mouvement trop vif de surprise; car il fut suivi d'une plainte.

Jérôme rentrait avec un médecin.

N'ayant pas trouvé celui de Baudruche, il en avait pris un autre, au hasard.

Après un examen rapide, le docteur secoua la tête, et regarda les deux hommes, leur faisant un signe de mauvais augure.

—Il faudrait faire transporter cette femme à l'hôpital, dit-il.

—Je ne veux pas! répliqua Rosalie de cette voix ferme et rude, impérieuse et rauque, que les paroles coupées rendaient plus étrange encore. Si je dois en mourir, ça sera ici.... et non ailleurs.

Le médecin fut surpris de cette énergie, au milieu de souffrances aussi horribles que devaient être celles de la blessée.

—Il y a vingt-cinq ans, dit Baudruche, qu'elle est avec M. Martinet; ça lui ferait trop de mal de s'en aller de la maison.

—Qu'est-ce que M. Martinet?

—C'est son maître.

—Où est-il?

—En voyage.... pour huit jours, répondit Rosalie, qui ne perdait pas un mot de ce qui se disait autour d'elle. Soyez tranquille... j'ai le moyen de payer.

—Est-ce que vous êtes de ses parents? demanda encore le docteur aux deux hommes.

—Non, répondit Baudruche. Moi, je suis locataire de la maison; j'ai ma chambre là haut. M. Jérôme, c'est un voisin.

—Il faudrait une garde.

—On en trouvera deux s'il le faut. M. Martinet ne regardera à rien pour m'ame Rosalie; il l'aime comme sa mère.

Il fallut des bandes, du linge; la servante indiqua elle-même où l'on trouverait toutes ces choses. Elle fut tout simplement héroïque.

La mère Baudruche arriva bientôt; elle était inquiète.

—Ma foi, dit le jeune homme, voilà une garde toute trouvée.

Puis, à l'aïeule:

Tu vas rester ici avec nous jusqu'à demain matin.

Mme Baudruche voulut protester.

—J'ai bien trouvé des amis pour me soigner, moi, reprit le jeune homme. c'est bien le moins que j'en fasse autant pour les autres. Je n'abandonnerai pas m'ame Rosalie.

—Merci, Baudruche, dit la blessée.

Le docteur ordonna une potion calmante, et un liniment pour lotionner la face; puis, il se fit accompagner par Jérôme.

—Si cette femme a de la famille ou des affaires, dit-il, agissez en conséquence. Elle peut vivre un jour ou deux, parce qu'elle est douée d'une énergie peu ordinaire, mais elle est perdue.

Jérôme rentra.

—Baudruche, dit Rosalie, il faut que je reste seule avec toi.

La grand'mère et Jérôme se retirèrent dans la cuisine.

—On dit que tu es devenu honnête homme, reprit la blessée, dès qu'ils furent seuls.

Elle éprouvait un moment de bien-être après les pansements, et voulait en profiter, jugeant bien que cela ne durerait pas.

—Je fais du mieux ce que je peux pour cela, répondit Baudruche.

Pourquoi me demandais-tu tout à l'heure si je me connais des ennemis?

—Parce que je trouve louche votre escalier effondré, dans une maison bien bâtie comme celle-ci, et presque neuve.

Rosalie parut réfléchir un instant; puis elle dit:

—Baudruche, il ne faut rien me cacher de ta pensée.

—Dame, fit le jeune homme embarrassé, je veux bien.... Mais quand vous irez mieux, ce sera encore temps.

—Tu sais bien que je n'irai pas mieux... je n'ai pas d'ennemis. Baudruche.... mais il y a des gens que je peux gêner.... je te dirai qui tu as jeté à l'eau.

—Pardine, je le sais bien, c'est Mauduit. Et si j'avais voulu, il y a longtemps que je l'aurais fait coffrer. Mais j'ai la prétention de me passer de la police pour faire mes affaires.

—Tu peux avoir tes raisons pour ça, Baudruche, je connais la fièvre qui vient.... Qu'est-ce que tu as vu? Je t'en supplie......

—Faut pas que ça vous fasse du mal au moins.

—Non, parle.

—Eh bien, la dernière marche de votre escalier, par en haut, a été sciée en dessous.

La poitrine de la blessée se souleva violemment, elle eut une oppression de laquelle sortit un cri qui n'avait rien d'humain.

—Vous voyez bien que ça vous fait du mal, dit Baudruche.

—Non. Au contraire.... je connais des forces qui me reviennent.... dis, Baudruche, sous l'escalier, qu'est-ce qu'il y a?

—Des ferrailles, des morceaux de grille.... Ah! vous n'y faites pas... on dirait qu'ils ont été mis là exprès, la pointe en l'air.

La vieille fille passa la main sous sa couverture, en tira un trousseau de clefs, en choisit une, et la présenta au gamin:

—Prends-la, dit-elle.

—Après? demanda Baudruche, que sa nature vagabonde portait à aimer les aventures et les mystères.

—Où dit que l'honnêteté n'existait pas, on a beau dire.... je voudrais que ça soit un mensonge pour toi, Baudruche.

—Je ne demande pas mieux, m'ame Rosalie.

La blessée parlait maintenant d'une voix ferme, presque sans efforts. La fièvre lui donnait des forces; elle les exprimait avec la volonté qui était en elle.

—Ouvre le bureau.... là-bas.

Sa main désignait avec le voir le meuble dont elle connaissait la place. Baudruche obéit.

—Cherche. Tu trouveras un paquet sur lequel mon nom est écrit.

—Voilà, dit le jeune homme. Il y a "Ceci appartient à Mlle Rosalie Tranchart."

—Donne-le moi.

Elle saisit avec violence le paquet cacheté, qui semblait contenir des papiers.

—Si j'étais morte sur le coup, dit-elle, il aurait hérité de ça. Mais ce n'est pas pour si peu qu'il a voulu me tuer. Cherche encore.

—Quoi?

—Un paquet de lettres, adressées au duc de La Coste.

Ceci fût plus long. Baudruche souleva bien des enveloppes avant de découvrir ce qu'on lui demandait.

—Dépêche-toi, dit Rosalie.

—Voilà? fit-il enfin, comme la première fois.

La porte s'entr'ouvrit.

—Qui vient là? demanda la blessée avec crainte.

—Est-ce que je peux rentrer? demanda la voix de la mère Baudruche par l'entrebâillement.

—Pas encore, grand'mère. On vous appellera, dit le jeune homme en refermant doucement la porte.

Il comprenait qu'il faisait en ce moment une chose grave.

—Nous sommes bien seuls? demanda la servante.

—Tout seuls.... avec le bon Dieu si, comme on le dit, il est partout et entend tout.

—Je n'y croyais pas, Baudruche; et à cette heure, il me semble qu'il doit y avoir une justice. Seulement, il faut que les hommes y aident un peu. C'est ce que tu feras, Baudruche.

—De tout mon cœur.

—Voilà ma petite fortune, amassée au service de M. Martinet, et un peu ailleurs. Mon maître en était le dépositaire; ça te prouve que je ne le volais pas.

Baudruche approuva de la tête.

—Prends-là; je te la donne.

Le jeune homme hésita; puis il dit un peu ému.

—M'ame Rosalie, je vous suis bien reconnaissant. Mais, avec un homme comme M. Martinet, c'est bien sûr que je passerais pour un voleur.

—Tu as peut-être raison. Eh bien, tout à l'heure, quand le médecin et ton ami Jérôme seront là je te remettrai ça en leur présence, et on fera la chose légalement. As-tu encore quelque chose à dire?

—Non, j'accepte si ça peut vous être agréable. A présent, qu'est-ce qu'il faut faire de ces lettres-là?

(*A continuer.*)

Les travaux législatifs.

M. Oscar Arroyo, sous-secrétaire d'Etat qui, en l'absence de M. Strong, remplit les fonctions de Secrétaire d'Etat avec autant de zèle que de capacité, a eu l'heureuse idée de faire publier dans le journal officiel, une liste analytique de toutes les lois et résolutions adoptées à la session ordinaire de l'Assemblée générale. Nous réunons cette liste qui comprend 61 lois résolutions avec la date de la promulgation.

1—Loi sur les élections, 9 janvier 1877.

2—Loi autorisant les présidents des deux Chambres à émettre, jusqu'à concurrence de $200,000, des reçus recevables en paiement des licences, etc., 13 janvier.

3—Autorisant un emprunt pour l'Asile des aliénés, 21 janvier.

4—Allouant $150,000 pour les dépenses de l'Assemblée, 29 janvier.

5—Amendant la section 1232 des statuts révisés, 3 février.

6—Résolution demandant l'aide du gouvernement national pour les levées, 8 février.

7—Autorisant les notaires à assermenter les personnes, et à légaliser les actes, 8 février.

8—Relatif à Ouachita City, 16 fév.

9—Relative aux institutions charitables, fév.

10—Déclarant les mandats pour salaires des fonctionnaires constitutionnels recevables en paiement des taxes, 20 fév.

11—Amendant section 351 des Statuts Révisés sur les cautionnements, 20 fév.

12—Relative aux cautionnements officiels, 20 fév.

13—Relative à la perte de documents par l'incendie de la maison de cour de Livingston, 24 fév.

14—Changement de nom, 24 fév.

15—Relative à l'annulation des cautionnements officiels, 25 fév.

16—Relative aux appels des cours de la paroisse Tangipahoa, 27 fév.

17—Fixant les salaires du greffier de la Cour Criminelle Supérieure et de ses députés, 27 fév.

18—Salaires du greffier de la Première Cour de District d'Orléans, etc., 27 fév.

19—Autorisant les demandeurs dans les affaires de saisie provisoire à faire cautionner les propriétés quand les défendeurs ne l'ont pas fait dans les dix jours, 27 fév.

20—Relative à la promulgation des lois, à défaut par le gouverneur de les faire promulguer, 27 fév.

21—Relative aux assurances non incorporées dans l'Etat, 27 février.

22—Sur la charte du La. Equitable life Ins. Co., 28 février.

23—Remise de pénalités sur taxes arriérées dans certains cas, 3 mars.

24—Obligeant la ville à recevoir jusqu'à $45,000, en paiement des taxes courantes les mandats du bureau métropolitain, 3 mars.

25—Amendant section 1419 des Statuts et autorisant les candidats aux fonctions d'Etat à contester l'élection devant les cours, 2 mars.

26—Employés du gouvernement et des fonctionnaires d'Etat, 7 mars.

27—Secours à Mme Ve Meredith, 7 mars.

28—Fixant l'époque des sessions de la cour de paroisse de Jefferson, 7 mars.

29—Relative aux paroisses Lincoln et Jackson, 7 mars.

30—Amendant section 946 des Statuts révisés, 9 mars.

31—Rappelant la loi du 14 août 1874 sur le paiement des milices, etc., 9 mars.

32—Rappelant les sections 3451 à 3459 des Statuts révisés et la loi du 24 février 1869, 9 mars.

33—Réglant les frais de route pour les sessions extraordinaires convoquées avant l'ajournement de la législature, 9 mars.

34—Relative au transfert des archives de la paroisse St. Bernard et aux sièges des justices de paix, 9 mars.

35—Relative à la réélection des juges et avocats de district, 10 mars.

36—Cour de district des paroisses Sabine et Rivière Rouge, 10 mars.

37—Loi sur le Morgan's Louisiana & Texas railroad and steamship Co., 10 mars.

38—Relative aux compagnies de chemins de fer, emprunts, transferts, etc., 10 mars.

39—Relative à la consolidation de compagnies de chemins de fer, à l'émission de Bons &c, 10 mars.

40—Amendant sec. 3773 des Statuts révisés, définissant les devoirs du Trésorier &c, 9 mars.

41—Taxe spéciale, paroisse Lincoln, 10 mars.

42—Incorporant l'Exempt Society Mechanic's Fire Co., No 6, 11 mars.

43—Créant une justice de paix dans le 4e ward de la paroisse Natchitoches, 11 mars.

44—Relative aux juris dans tout l'Etat, la paroisse d'Orléans excepté, 11 mars.

45—Amendant, art. 2974 du Code civil 6 visé, 11 mars.

46—Pouvoirs additionnels aux juges de paix de St. Landry, 11 mars.

47—Relative au transfert des actions et amendant la section 312 des Statuts, 11 mars.

48—Loi excluant certaines terres des limites de drainage, et rappelant certaines lois sur le drainage dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, non signée par le gouverneur, 14 mars.

49—Relative aux impressions publiques, 15 mars.

50—Relative aux cautionnements des collecteurs de taxes, 14 mars.

51—Créant deux justices de paix, paroisse Avoyelles, 14 mars.

52—Relative au 6e district judiciaire, 14 mars.

53—Créant une justice de paix, 3e ward, paroisse Ascension, 14 mars.

54—Rappelant, sec. 114 des Statuts révisés, 14 mars.

55—Autorisant à recevoir les mandats [illegible]

56—Relative aux juridictions des Cours Criminelles d'Orléans, 14 mars.

57—Autorisant la ville à [illegible] Bons à prime [illegible] 14 mars.

58—Loi [illegible]

59—Résolution [illegible]

60—Fixant la compétition du [illegible] criminel d'Orléans, etc., à partir du 1er décembre 1878, 15 mars.

61—Rappelant la loi créant la Cour Supérieure de district d'Orléans et transférant sa juridiction et ses archives à la troisième Cour de district, etc., 15 mars.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

[illegible]

LABRADOR, SANGLIER, mercredi 13 juin.
FRANCE, Trudelle, mercredi 20 juin.
PEREIRE, Danré, mercredi 27 juin.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris) $100
Deuxième ....
Troisième ....

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:

[illegible]

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre M.

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.

La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPART de Philadelphie, tous les JEUDIS, de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La Ligne de Steamers de l'Etoile Rouge, [illegible]

[illegible] ANVERS.

[illegible]

Agents à la Nouvelle-Orléans.

A. K. MILLER & CO.,
EDWARD A. YORKE,

28 avril—1an

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,

JEUDI, 28 Juin, à 8 h. A. M.

[illegible]

Passage—Cabine .... $30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,

CAMELIA,

[illegible]

Capitaine Wm. Hanover,

[illegible]

C. M. SORIA,

2 juin—1an Au No 29 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le beau steamer

CAMELIA,

Très bon marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.

Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.

Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à

C. M. SORIA,

No 29 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

YAZOO VALLEY, remplaçant le NATCHEZ,

T. P. Smith, capitaine.

[illegible]

W. B. BROCKETT, agent,

12 sept— Au No 26 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

[illegible]

NEW EARTHABLE,

Capitaine E. SINNOT,

Commis GEO. C. HAMILTON.

[illegible]

ADAMS & WORK,
No. 21 du Commercial Place.

Paquebot de la malle, de la côte et de Bâton-Rouge.

[illegible]

ST-JOHN,

[illegible]

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

[illegible]

HENRY TETE.

[illegible]

M. E. LANDRY

1juillet—1an

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes, Washington, 12 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

[illegible]

A nos Abonnés des campagnes.

[illegible]

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

[illegible]

Pour plus de détails, s'adresser à

Mr. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents.

Rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

C. E. PAYNE,

Pour le Lac.

[redacted]

[illegible]

C. C. LEWIS, Secrétaire.

[redacted]

Chemin de fer Pontchartrain.

Départ au pied des Champs Elysées, près la Levée, 3e District.

[illegible]

D. B. ROBINSON, Receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

[redacted]

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

[illegible]

J. W. COLEMAN, Agent de billets.

D. H. ROBINSON, Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

[redacted]

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

[illegible]

D. H. ROBINSON, Supt.

J. W. COLEMAN, Ticket Agent.

[redacted]

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemins de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

[illegible]

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général.

Great Jackson Route.

[redacted]

New Orleans, St. Louis & Chicago Railroad Line.

Double Daily Through Trains.

[illegible]

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager.

[redacted]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas de Morgan.

[illegible]

Firemen's Insurance Company of New Orleans.

[illegible]

ASSURANCES.

Crescent Mutual Insurance Company.

[illegible]

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

[illegible]

Factors' and Traders' Insurance Company.

[illegible]

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane.

CAPITAL ACQUIS.

[illegible]

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

[illegible]

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

[illegible]

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Hibernia Insurance Company.

[illegible]

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL

Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

[illegible]

AUG. GALAUX, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président.
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.
EUGENE F. GARCIA.
[illegible]
PAUL BLANC,
J. B. GASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
[illegible]

New Orleans Credit Foncier Association.

[illegible]

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

[illegible]

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE ... $500,000.

[illegible]

THE NEW ORLEANS BEE.

[illegible]

For New York direct.

Cromwell Line.

[illegible]

NEW ORLEANS, CORTES, HUDSON, KNICKERBOCKER.

[illegible]

ALFRED MOULTON,

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

[illegible]

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden, Sam'l E. Howman, J. L. Harris, Sam'l H. Kennedy, Andrew Stewart, John Phelps, Joseph Gone, Adam Thomson, George Martin, Henry Abraham, Alfred Moulton, Victor Meyer, L. C. Jurey, Joseph Bowling, Edward Halle, Edw'd J. Gay, Geo. W. Sentell, Simon Hernsheim, A. Levy, Simon Forsheimer, Wm. H. Matthews, Jas. B. Wolfe, Paul E. Mortimer, S. B. Post, John V. Moore, Edw'd Pilsbury, W. B. Conger, Jno E. King, Henry M. Preston.

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

[illegible]

ASSETS OF THE COMPANY

[illegible]

Hibernia National Bank.

CONDITION ACTUELLE,

[illegible]

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

[illegible]

PAUL FOURCHY, President.

[illegible]

P. MASPERO, E. TOBY,
[illegible] B. PATJO,
[illegible] P. FOURCHY,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. A. CHAFFRAIX, J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE.

Association d'Assurance NOUVELLE-ORLEANS.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

[illegible]

M. MUSSON, Président.

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance de l'UNION de la Nouvelle-Orléans,

[illegible]